

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00350

CONVENTION AVEC L'EPAGE LOIRE LIGNON POUR PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A LA MISE EN PLACE DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) HAUT-LIGNON ET LAVALETTE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-02021003500

DATE D'APPRECHAGE : 24 septembre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

CONVENTION AVEC L'EPAGE LOIRE LIGNON POUR PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A LA MISE EN PLACE DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) HAUT-LIGNON ET LAVALETTE

Les Paiements pour Service Environnementaux (PSE) en agriculture sont des dispositifs qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes au profit d'autres acteurs ou de la société. La rémunération engendrée dans le cadre d'un PSE est proportionnelle aux bénéfices environnementaux produits par les actions vertueuses ou les modes de gestion durables appliqués par l'agriculteur.

Dans le cadre de son nouveau Contrat Territorial (2021-2023), l'EPAGE Loire-Lignon a intégré ce dispositif afin de préserver la qualité des eaux, notamment du complexe hydraulique de Lavalette/La Chapelette tout en préservant l'activité agricole sur le bassin d'alimentation du barrage. L'objectif du dispositif est de maintenir et valoriser les bonnes pratiques agricoles actuelles et de faire évoluer les autres exploitations vers des pratiques plus favorables à la protection de l'environnement.

De plus, le complexe hydraulique Lavalette/La Chapelette est classé captage prioritaire Grenelle pour lequel Saint-Etienne Métropole se doit de mener des actions pour la reconquête de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Les actions conduites dans le cadre de l'ensemble de ce projet PSE sont également une composante du plan d'action du captage prioritaire Grenelle de la masse d'eau du complexe Lavalette – La Chapelette.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif testé sur le territoire du Haut-Lignon, la rémunération aux agriculteurs est prise en charge par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre d'un appel à projet. Cependant, l'instruction, la sélection et le suivi des agriculteurs ainsi que la gestion et l'animation du projet restent à la charge de l'EPAGE pour un montant de 149 100 €.

Au vu des bénéfices sur la qualité de l'eau retirés par Saint-Etienne Métropole, elle s'engage, par cette convention, à soutenir financièrement l'EPAGE Loire Lignon sur la réalisation de ce projet à hauteur de 55 150 € maximum.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention pour la participation financière de Saint-Etienne Métropole à la mise en œuvre du PSE Haut-Lignon/Lavalette,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tout autre document en lien avec ce projet de PSE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU